

# Offres et demandes commerciales [suite]

Objekttyp: **Index**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **36 (1956)**

Heft 11

PDF erstellt am: **05.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>



† Frédéric HUBER,  
Consul de Suisse à Lille

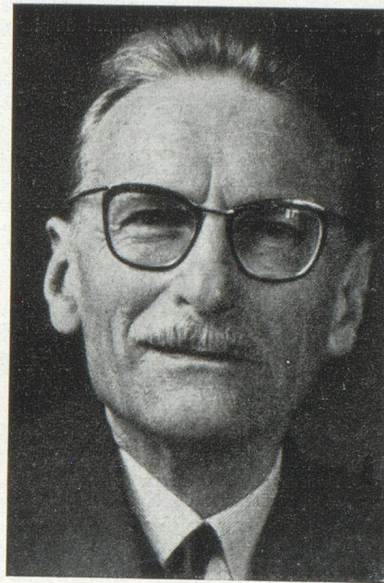
Lors de la réunion du Comité de la section de Lille de notre Chambre de commerce suisse en France, le 22 octobre dernier, son Président Monsieur Charles MONNET a évoqué la mémoire de Monsieur Frédéric HUBER; la colonie suisse et la Chambre de commerce suisse ont perdu en lui un homme de grande valeur.

Monsieur HUBER connaissait parfaitement la région du Nord; il y avait des amis dans tous les milieux et spécialement dans les milieux industriels.

Monsieur HUBER fut le fondateur de notre section de Lille et réunit nos compatriotes pour les associer à nos efforts; dans les premiers temps de son existence, le secrétariat de notre section de Lille était hébergé par le Consulat.

Lors du blocage de toutes les créances en 1939, qui montra l'importance du chiffre d'affaires entre le Nord et la Suisse, Monsieur HUBER fut toujours derrière nous pour nous appuyer comme il a toujours défendu nos compatriotes dans tous les domaines.

Monsieur HUBER connaissait chaque Suisse, le détail de sa situation et jusqu'à son accent particulier; il aimait profondément tous les Suisses de sa circonscription à qui il se donnait entièrement. Sous son aspect rude Monsieur HUBER avait un cœur très bon et très dévoué.



## CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

### Adhésions de nouveaux membres

(Du 7 juin 1956 au 19 septembre 1956)

#### DIRECTION GÉNÉRALE

a) Départements de la circonscription de Paris :

- Aluminium Commercial S. A. (L')**, 25, Bärenegasse, Zurich. Société de vente du groupe canadien Aluminium Ltd. Montréal.  
**Anthra (Société)**, 10, rue des Solitaires, Paris-19<sup>e</sup>. Transport et vente de tous combustibles.  
**Antichoc S. A. R. L.**, 16, rue de Mulhouse, Saint-Louis (Haut-Rhin). Fabrication de niveaux d'eau.  
**Bernheim et Fils (C.)**, 40, rue des Jeûneurs, Paris-2<sup>e</sup>. Fabricants, transformateurs, importateurs et agents commerciaux.  
**Blaise (Mme Françoise)**, 81, rue des Saints-Pères, Paris-6<sup>e</sup>. Antiquités « Autrefois ».  
**Bourquin Frères et Beran**, 26, rue de la Corratierie, Genève. Société fiduciaire.  
**Ciana (Maurice)**, 20, boulevard Carl-Vogt, Genève. Commerçant, repr. gl. et fabrication produits alimentaires, sous raison sociale ARDAL.  
**Erguel S. A. (Montres)**, 13, rue des Tourelles, La Chaux-de-Fonds (Neuch.). Fabrication et vente de mouvements et de montres.  
**Gelbert (Heinrich)**, 45, Grubenstrasse, Zurich 45. Fabricant de machines à coudre, marque « Calanda ».  
**Helvetia S. A. (Fabrique Suisse de Machines à Coudre)**, 60, Tribschenstr., Lucerne.  
**Holtzer et Cie (Ets)**, 41, quai des Bateliers, Strasbourg (Bas-Rhin). Importation et vente de machines et outils.  
**Jäckel-Zwahlen (R.)**, 74, Scheuchzerstrasse, Zurich 6. Importateur de bois, surtout sciages, évt. grumes.  
**Laboratoires de Technique Industrielle**, 154, avenue de Malakoff, Paris-16<sup>e</sup>. Fabrication de produits chimiques.  
**Netstal S. A. (Fabrique de Machines et Fonderie)**, Netstal (Glaris). Fabrication de machines à injecter les thermoplastiques, presses et fonderie.  
**Peausserie (Société Industrielle de)**, 64, quai de Jemmapes, Paris-10<sup>e</sup>. Peaux pour chaussures.

**Tobler, Apparatebau (Maison A.)**, Dornach (Soleure). Fabrication d'appareils.

#### SECTION DE LYON

- Gay (Georges Alb.)**, « Tanneries Alphonse Gay », Saint-Rambert-d'Albon (Drôme).  
**Rey (Jean)**, 4, quai des Étroits, Lyon. Gérant des Tanneries Dailly-Rey, Lyon.

#### SECTION DE MARSEILLE

- Cabella (Antoine)**, La Garde-Freinet (Var). Lièges et bouchons.  
**Glenat (Mme Alberte)**, 15, rue Louis-Maurel, Marseille-6<sup>e</sup>. Gérante de la Société « Le Matériel Automatique dans l'Industrie et l'Emballage ».  
**Marullaz (Jean-Jacques)**, 1/3, rue de la Masse, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône). Hôtelier, Hôtel d'Europe.  
**Phocas (André)**, 41, boulevard Rodocanachi, Marseille-8<sup>e</sup>. Fondé de pouvoirs.

#### SECTION DE LILLE

- Ego, Boniface et Cie (S. A. R. L.)**, 1 et 3, rue Ch.-Gide, Caudry (Nord). Transports internationaux, export, import.  
**Silbor (Société)**, 7, rue Jehan-de-Liège, Valenciennes (Nord). Fabrication et vente d'émaux vitrifiés.

#### SECTION DE L'EST

- Belfort (Chambre de Commerce de)**, rue du Dr-Frery, Belfort (Territoire de Belfort).  
**Épinal (Chambre de Commerce d')**, 10, rue Claude-Gelée, Épinal (Vosges).  
**Levy (M.)**, 1, place du Théâtre, Dijon (Côte-d'Or). Président de la Chambre de Commerce de Dijon.  
**Lure (Chambre de Commerce de)**, 12, rue Kléber, Lure (Haute-Saône).

## Décès

Nous avons eu le vif regret de perdre récemment les membres suivants :

**Dettwiller (Achille)**, 6, rue de la Néva, Paris-8<sup>e</sup>. Ingénieur E. P. Z. Représentant en matériel pour l'industrie laitière.  
**Schutz (Ernest)**, Divonne-les-Bains (Ain). Fabricant de machines-outils et outillage.  
**Seitz (Pierre)**, Les Brenets (Neuchâtel). Fabricant de pierres d'horlogerie.

## Section de Marseille : Visite des raffineries de sucre de Saint-Louis

Le 16 octobre 1956, les membres de la Section de Marseille étaient conviés à une visite des Raffineries de sucre de Saint-Louis, organisée par le Secrétariat de cette Section. Une cin-

quantaine de participants purent ainsi suivre de bout en bout la fabrication des célèbres « Dominos ».

Pour terminer, une réception eut lieu, au cours de laquelle M. Duran-Gasselin donna quelques indications sur la production des usines marseillaises. Celles-ci traitent environ 630 tonnes de sucre par jour, ce qui représente, entre autres, 400.000 boîtes de 1 kilo.

M. Duran-Gasselin insista particulièrement sur les réalisations sociales des Raffineries de sucre de Saint-Louis qui s'efforcent de diminuer la peine du personnel ceci tout d'abord par une formation poussée puis ensuite par l'information qui associe le personnel au travail des usines.

« Le point « salaire » est très important mais il y a autre chose dans la vie : s'intéresser à ce que l'on fait, se plaire à ce que l'on fait. »

Nous prions les Raffineries de sucre de Saint-Louis de trouver ici l'expression de notre gratitude pour cette intéressante visite.

## FRANCE-SUISSE

### Représentation diplomatique suisse en France

Monsieur Pierre Micheli, nouveau ministre de Suisse en France a présenté, le vendredi 19 octobre, ses lettres de créance à Monsieur René Coty, Président de la République française.

### Nomination d'un Ministre plénipotentiaire suisse au Maroc

Monsieur Christoph de Tschudi, de Glaris, est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Confédération suisse au Maroc. Le consulat de Suisse à Rabat est dès lors transformé en légation.

### Nomination d'un nouveau Secrétaire Général adjoint de l'O. E. C. E.

Monsieur John Flint Cahan a été nommé par le Conseil de l'O. E. C. E. premier Secrétaire général adjoint de l'Organisation à partir du 1<sup>er</sup> novembre. Il succèdera à Monsieur Henry J. B. Lintott qui quitte l'O. E. C. E. pour reprendre un poste dans l'administration britannique (Sous-secrétaire d'État adjoint au « Commonwealth Relations Office »).

Monsieur Cahan qui est sujet britannique, occupe d'importantes fonctions à l'O. E. C. E. depuis 1951.

### Relations commerciales franco-suisse

Nous avons promis à nos lecteurs, dans notre revue d'octobre, de les informer dès que possible des résultats de la Commission mixte qui s'est réunie à Paris le 25 septembre.

Cette réunion a duré 3 jours; les négociateurs n'ont pu constater leur désaccord sur des points essentiels d'interprétation de l'accord du 29 octobre 1955 et la nécessité de reprendre les pourparlers aussitôt que possible.

Si nous n'avons rien publié jusqu'ici à ce sujet, c'est que tout commentaire, pensions-nous, si objectif fût-il, risquait de gêner les négociateurs et de retarder leur entente en les enfermant dans les positions qu'ils avaient prises de part et d'autre.

Aujourd'hui, le silence ayant été rompu par plusieurs journaux français, nous ne pensons pas pouvoir tenir plus longtemps nos lecteurs dans l'ignorance.

Les obstacles contre lesquels ont butté les négociateurs ne sont pas nouveaux. Ils les avaient déjà rencontrés lors des pourparlers

de 1955 mais avaient dû se contenter, pour ne pas retarder davantage la conclusion de l'accord du 29 octobre 1955, d'une solution provisoire. Des réunions d'experts français et suisses devaient permettre de trouver une issue aux problèmes des colorants et de l'horlogerie, et la Commission mixte devait mettre un point final à l'accord de 1955.

Il est extrêmement regrettable que ce résultat n'ait pas été acquis, car, nous l'écrivions dans l'éditorial du numéro de juin-juillet de notre revue, la commission mixte avait, sur des points essentiels, à faire œuvre positive et constructive.

N'oublions pas toutefois qu'un accord régit nos échanges jusqu'au 30 juin 1957 et faisons confiance aux négociateurs pour trouver d'ici-là un terrain d'entente conforme aux traditions d'amitié et de compréhension et aux intérêts supérieurs de nos deux pays.

### Répartition des Suisses résidant en France

A ce jour, la répartition par arrondissements consulaires des Suisses et double-nationaux établis en France (hommes, femmes, enfants) s'établit approximativement de la manière suivante :

ARRONDISSEMENT DE	SUISSES	DOUBLES-NATIONAUX
Paris	16.800	14.000
Annecy	3.700	3.400
Besançon	5.850	6.500
Bordeaux	2.800	2.100
Dijon	2.100	2.100
Le Havre	625	900
Lille	1.020	750
Lyon	6.600	7.300
Marseille	2.500	2.650
Mulhouse	4.800	3.600
Nantes	1.050	800
Nice	1.700	1.200
Strasbourg	2.700	1.900

### Evolution trimestrielle des échanges franco-suisse

Les échanges entre la zone franc (métropole + Sarre + Union française) et la Suisse se sont établis de 1950 à 1956 de la façon ci-dessous en millions de francs suisses :

EXPORTATIONS FRANÇAISES				EXPORTATIONS SUISSES				
I	II	III	IV		I	II	III	IV
107,1	113,2	159,3	204,5	1950	90,7	102,2	97,6	108,4
202,7	206,8	156,1	163,8	1951	89,9	118,1	105,7	131,2
148,9	154,7	142,7	151,9	1952	90,3	97,1	89,7	103,2
132,1	139,4	135,0	184,5	1953	102,9	103,5	102,9	112,1
173,1	174,1	172,2	205,5	1954	116,3	95,6	107,0	126,6
209,7	228,4	186,2	251,2	1955	109,8	114,1	97,0	119,0
238,1	243,7	226,5		1956	143,0	144,3	142,6	

Comme nous l'avions annoncé au moment de la conclusion de l'accord du 29 octobre 1955, celui-ci, en revenant d'une façon générale aux chiffres de l'accord du 8 décembre 1951 a consacré une augmentation moyenne de 25% environ. Cette augmentation se traduit dans les chiffres des trois premiers trimestres de 1956, grossis à vrai dire par l'arrêt partiel des importations du 1<sup>er</sup> juillet au 29 octobre 1955; il ne faut pas oublier que ces résultats seraient apparus en 1952 si l'application de l'accord du 8 décembre 1951 n'avait pas été suspendu par la crise de la balance française des paiements en 1952.

#### Positions française et suisse à l'Union Européenne de paiements

Dans le tableau ci-dessous nous avons remplacé par le montant de la créance ou de la dette vis-à-vis de l'U. E. P. après exécution des opérations du mois, les positions comptables cumulatives que nous indiquions auparavant dans notre revue. Ces dernières données ne sont plus publiées par l'U. E. P. qu'une fois par an; leur intérêt résidait dans le fait qu'elles étaient utilisées pour les règlements; elles correspondaient sauf exception, au quadruple de la dette ou de la créance de chaque pays membre vis-à-vis de l'Union.

(en millions d'unités de compte)

	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) POUR LE MOIS		POSITION EN FIN DE MOIS VIS-A-VIS DE L'U. E. P.	
	FRANCE	SUISSE	FRANCE	SUISSE
	Janvier 1956 . . . . .	— 55,5	— 7,4	— 84,5
Février — . . . . .	— 9,7	— 3,4	— 82,5	+ 96,7
Mars — . . . . .	— 51,8	— 9,1	— 80,5	+ 93,1
Avril — . . . . .	— 33,9	— 21,8	— 78,6	+ 86,9
Mai — . . . . .	— 28,3	— 10,9	— 76,6	+ 83,5
Juin — . . . . .	— 46,3	+ 5,9	— 74,6	+ 78,6
Juillet — . . . . .	— 70,6	+ 13,1	— 90,3	+ 80,3
Août — . . . . .	— 68,4	+ 9,8	— 105,5	+ 81,6
Septembre — . . . . .	— 79,9	+ 0,7	— 140,4	+ 79,8

les arrangements intervenus, du matériel fissile sera mis à la disposition des États membres. Le Conseil des gouverneurs de l'Agence est cependant autorisé à envoyer dans les pays destinataires des inspecteurs qui s'assureront si ce matériel est bien utilisé exclusivement à des fins pacifiques.

#### Réunion des groupes d'études sur les réacteurs nucléaires

Deux Groupes d'Études, créés par le Conseil Ministériel de l'Organisation Européenne de Coopération Économique le 18 juillet pour la mise sur pied d'entreprises communes dans le domaine de l'énergie nucléaire, viennent de se réunir au siège de l'Organisation.

Le premier Groupe sous la présidence de M. Franco Castelli (Italie), étudie les moyens qui permettraient d'accélérer dans les années à venir, la construction de centrales électriques nucléaires, en vue de faire face aux besoins pressants en énergie d'un certain nombre de pays européens.

L'autre Groupe, sous la présidence de M. S. Eklund (Suède), étudie la constitution d'un Centre commun de recherches permettant la poursuite de recherches appliquées dans le domaine de l'énergie nucléaire, en particulier par la construction et l'ex-

#### Agence internationale de l'énergie atomique

La Conférence pour la création d'une Agence internationale de l'énergie atomique, qui réunit 82 nations, a approuvé mardi à l'unanimité le texte d'un statut qui a été élaboré pour l'Agence internationale. Les gouvernements auront un délai de 90 jours pour le signer. Le siège de l'agence est fixé à Vienne. D'après

l'exploitation de réacteurs expérimentaux, de réacteurs d'essais ou de réacteurs prototypes.

Ces deux Groupes ont chargé, l'un et l'autre, un petit nombre d'experts de leur mettre au point des propositions techniques pour leur prochaine session. Ils doivent faire rapport au Comité de Direction de l'Énergie nucléaire de l'O. E. C. E. au début de l'année prochaine.

PAYS DE DOMICILE DES HOTES	AOUT				
	JUIN 1956	JUILLET 1956	1954	1955	1956
France . . . . .	111.398	369.845	502.680	582.643	637.002
Allemagne . . . . .	253.371	318.571	417.731	445.644	508.249
Italie . . . . .	60.405	84.896	188.761	188.199	195.710
Autriche . . . . .	16.183	24.114	25.404	27.393	29.753
Gde-Bretagne, Irlande . . . . .	319.848	356.234	461.593	491.600	499.105
Pays-Bas . . . . .	106.193	150.043	140.363	154.088	171.698
Belgique, Luxembourg . . . . .	68.099	235.079	217.256	225.010	214.879
Espagne, Portugal . . . . .	12.649	21.232	21.462	25.792	29.658
Scandinavie . . . . .	37.130	59.413	43.616	44.584	38.957
Sud-est de l'Europe . . . . .	10.160	16.277	20.132	36.889	19.498
Est de l'Europe . . . . .	8.290	6.120	9.249	9.468	6.304
Europe, total . . . . .	1.003.726	1.641.825	2.048.247	2.211.310	2.350.813
Amérique, total . . . . .	155.499	251.192	211.862	248.480	239.422
Afrique, total . . . . .	15.046	27.139	41.845	46.562	40.217
Asie, total . . . . .	23.076	33.574	28.614	37.319	41.523
Australie et Océanie . . . . .	6.300	5.911	5.384	6.274	4.370
Étranger en tout . . . . .	1.203.647	1.959.641	2.335.952	2.549.945	2.676.345
Suisse . . . . .	828.178	1.529.691	1.501.190	1.538.943	1.516.917
Total général . . . . .	2.031.825	3.489.332	3.837.142	4.088.888	4.193.262

## Tourisme français en Suisse

Malgré le temps pluvieux les hôtels et pensions suisses ont enregistré en août 1956, 4,19 millions de nuitées, ce qui représente 104.000 ou 2,5 % de plus qu'en 1955. Le tableau ci-dessous fait ressortir une augmentation à peu près générale du tourisme en provenance de différents pays européens. Le nombre des touristes

français est supérieur de 9,3 % à celui de l'année précédente et demeure le plus important parmi les touristes étrangers qui visitent la Suisse.

Les nuitées dans les hôtels et pensions de janvier à août 1956 s'élevaient à 16.371.427 contre 15.809.071 en 1955; 7.259.298 sont des hôtes domiciliés en Suisse alors que 9.112.127 viennent de l'étranger.

## FRANCE

### Durée de validité de certaines licences

Un arrêté du 21 mai 1953 limitait à 2 mois la durée de validité des licences d'importation et d'exportation des produits suivants : animaux vivants (à l'exception des poissons, crustacés et mollusques), viandes, et abats, laits et produits de laiterie, œufs et miel, légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires, fruits comestibles, saindoux, sucres de betteraves, de canne et sucres analogues (saccharose). L'arrêté du 29 septembre 1956 paru au *Journal Officiel* du 3 octobre précise que « une durée plus courte pourra être fixée pour les licences d'importation, par des avis aux importateurs qui seront publiés au *Journal Officiel*. Mention de cette durée réduite, ou de la date limite d'utilisation, sera portée sur les licences au moment de leur délivrance, par les soins de l'Office des Changes ».

### Taxe de compensation

Par décision n° 236-1 du 14 septembre 1956, publiée aux Documents douaniers du 29 septembre et au *Moniteur Officiel* du Commerce et de l'Industrie du 4 octobre, la taxe spéciale temporaire de compensation prévue à l'importation en France des mécanismes de boîtes à musique (ex. 92-10 Ci du tarif) n'est pas applicable aux parties et pièces détachées de ces mécanismes.

### Exportation de bois

Un avis aux exportateurs paru au *Journal Officiel* du 11 octobre 1956 énumère les produits d'exploitation forestière et de scieries, dont l'exportation est soumise aux quatre régimes suivants :

- sans licence mais sous réserve de la production d'engagements de change réglementaires;
- aucune autorisation d'exportation n'est accordée;
- l'exportation est contingentée;
- l'exportation est autorisée hors contingents.

### Réduction ou suspension de droits de douane d'importation

Les droits de douane d'importation applicables aux oignons et aux aulx sont, d'après les décrets 56-974 et 56-975 publiés au *Journal Officiel* du 30 septembre 1956, provisoirement suspendus.

Le droit de douane d'importation applicable à l'alcool octylique (ex. 29-04 g) est, conformément au décret 56-966 paru au *Journal Officiel* du 29 septembre, provisoirement perçu au taux de 30 % en tarif minimum.

### Suspension de droits de douane d'exportation

Le droit de douane d'exportation applicable aux déchets de peaux de moutons brutes non tannées et aux lobes d'oreilles de bœuf repris sous le n° ex 05-06 est, selon le décret n° 56-965 paru au *Journal Officiel* du 4 octobre, provisoirement suspendu.

### Numéro d'identification à l'I. N. S. E. E.

Nous avons signalé dans notre revue d'octobre que le numéro d'identification de l'entreprise à l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques devait être indiqué sur les fiches A, B et C sous rubrique 5 des nouveaux formulaires de licences d'importation obligatoires depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1956. L'I. N. S. E. E. a fait à ce sujet un communiqué publié dans le *Moniteur Officiel* du Commerce et de l'Industrie du 11 octobre 1956 qui souligne que ce numéro n'est autre que le numéro notifié par les contributions indirectes aux redevables de la taxe sur le chiffre d'affaires, et par la Sécurité Sociale aux employeurs de personnel salarié.

### T. V. A. sur les bois bruts

Conformément à la décision n° 235-2 du 8 septembre 1956 publiée au *Moniteur Officiel* du Commerce et de l'Industrie du 27 septembre, les bois bruts, même écorcés ou simplement

dégrossis (n° 44-13 du tarif), ne bénéficient plus du taux réduit de la T. V. A. s'ils sont imprégnés, injectés ou enduits.

### Taxe sur le chiffre d'affaires

Aux termes de la décision 240-2 publiée au *Moniteur Officiel* du Commerce et de l'Industrie du 29 octobre 1956, la suspension totale ou partielle des taxes sur le chiffre d'affaires grevant certains produits de consommation courante est prorogée à nouveau jusqu'au 30 novembre 1956 inclus.

### Envois contre remboursement

Selon les dispositions d'un nouvel avis aux importateurs et aux exportateurs et d'un avis (n° 621) de l'Office des changes publiés tous deux au *Journal Officiel* du 26 septembre, le régime des importations et des exportations contre remboursement a été grandement amélioré.

Dorénavant pourront notamment être faites contre remboursement, par l'intermédiaire des P. T. T. et de la S. N. C. F. :

— les importations de produits libérés en totalité, originaires et en provenance des pays membres de l'Organisation Européenne de Coopération Économique, faisant l'objet d'envois dont le montant ne dépasse pas 200.000 francs français; ce plafond est toutefois ramené à 50.000 francs français pour les importations de livres en langue française ou en langues étrangères.

Ces importations ne donneront lieu à la présentation d'aucun titre d'importation ni même à domiciliation bancaire. Elles pourront être également réglées par la voie postale, en dehors du régime contre remboursement.

— les exportations portant sur des marchandises non prohibées à la sortie jusqu'à concurrence de 200.000 francs français par envoi. Elles donneront droit au bénéfice des comptes EFAC.

Rappelons que, sous le régime antérieur, seules pouvaient faire l'objet d'envois contre remboursement les importations libérées en totalité et les exportations de produits non prohibés à la sortie, dans la limite d'un montant ne dépassant pas 50.000 francs français par envoi.

Les exportations ne donnaient pas droit au bénéfice des comptes EFAC et enfin les envois contre remboursement en général ne pouvaient être effectués que par l'intermédiaire des P. T. T.

Nous signalons que ces dispositions ne seront applicables qu'après accord donné par les offices postaux étrangers. Des instructions complémentaires seront publiées dès que les réponses des différents pays auront été reçues.

### Liste des banques agréées dans la zone franc

Le *Moniteur Officiel* du Commerce et de l'Industrie du 22 octobre 1956 publie la liste des banques agréées dans les territoires de la zone franc.

### Liste et attributions des bureaux de douane

Le *Journal Officiel* du 17 octobre 1956 publie la liste des bureaux de douane classés en 3 catégories : bureaux de plein exercice, bureaux à compétence limitée, bureaux spécialisés. D'autre part, il y est indiqué par quel bureau de douane doivent s'effectuer certains genres d'importations ou d'exportations.

### Emprunt acier 1956

Le Groupement de l'industrie sidérurgique française vient de lancer « l'emprunt acier 1956 ». Le montant de cet emprunt est limité à 22,5 milliards de francs; il est destiné à financer de nouveaux investissements afin d'augmenter la production d'acier. Le nouveau programme d'investissement de la sidérurgie doit porter en 5 ans la capacité de production de 13 millions de tonnes actuellement à 17 millions de tonnes. La réalisation de ce programme coûtera environ 350 milliards.

### Production d'électricité d'origine nucléaire

Un communiqué conjoint du Commissariat à l'énergie atomique et de l'Électricité de France annonce que la centrale de récupé-

ration d'énergie installée par l'Électricité de France à Marcoule a produit le 28 septembre, pour la première fois en Europe continentale de l'Ouest, de l'électricité d'origine nucléaire. Les finitions de réglage vont permettre d'atteindre la puissance maximale (40.000 kW's chaleur).

#### Production de l'édition française

Il résulte d'une statistique établie par « La bibliographie de France » que la production de l'édition française est d'environ 160 millions de volumes par an, soit 10.522 titres. A ce dernier chiffre s'ajoutent des traductions : 1.259 titres et les ouvrages publiés en France en langue étrangère : 298 titres. En groupant les différents rubriques en 2 catégories : lettres et sciences, on trouve 6.647 ouvrages à caractère littéraire (62,5 %) et 3.975 ouvrages à caractère scientifique (37,4 %).

#### Hausse de l'indice de la production industrielle

L'indice de la production industrielle française s'est établi ces derniers mois à des niveaux élevés. Celui du mois de mai (rectifié) s'établit à 200 (base 100 en 1938), chiffre record, en hausse de 15 % sur celui de mai 1955. Celui de juin est fixé provisoirement à 196. Celui de juillet est évalué provisoirement à 186 et serait supérieur de 16 % à celui de juillet 1955 (160).

## FRANCE D'OUTRE-MER

#### Autorisation préalable

ALGÉRIE. — Un avis aux importateurs publié au *Journal Officiel* de l'Algérie du 25 septembre 1956, étend aux départements algériens le bénéfice de la procédure des autorisations préalables et des autorisations de transfert préalables pour les produits finis suivants : lames de scies, outils interchangeables pour machine et pour outillage à main, mécaniques ou non, roulements de tous genres, machines, appareils et instruments de mesure, de vérification et de contrôle et projecteurs de profils, boîtes de montre n° 91-01 et leurs parties, ébauchées ou finies, cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties autres fournitures d'horlogerie à l'exception des ressorts (y compris les spiraux).

#### Extension de mesures propres à la Métropole

ALGÉRIE. — Selon un avis paru au *Journal Officiel* algérien du 21 septembre la libération de l'importation des animaux, viande et abats comestibles d'animaux, visées par l'avis métropolitain aux importateurs du 8 septembre 1956 (voir la revue d'octobre) est étendue aux départements algériens.

D'autre part, un décret paru au même *Journal Officiel* algérien, étend aux départements algériens une réduction provisoire, à partir du 15 août 1956, des droits de douane applicables à certains aciers.

#### Relèvement des taxes de consommation

MAROC. — La Feuille Officielle Suisse du Commerce du 16 octobre signale que depuis le 1<sup>er</sup> août 1956 les taux des taxes intérieures frappant, au Maroc, certains produits sont relevés; ces taxes visent également des produits importés : il s'agit essentiellement de chocolat et de préparations alimentaires contenant du cacao ou du chocolat, des biscuits secs, d'extraits ou d'essences de café et des boissons à base de lait et de cacao.

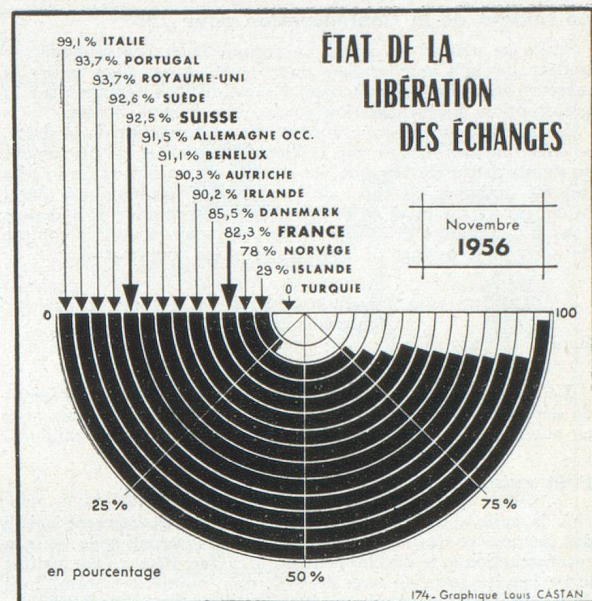
#### Modification du tarif fiscal d'entrée

A. O. F. — La Feuille Officielle Suisse du Commerce du 3 octobre 1956 signale la modification de la charge fiscale d'entrée en Afrique Occidentale Française prélevée sur certaines matières colorantes et sur certaines étoffes de bonneterie.

Il est rappelé qu'outre les droits fiscaux d'entrée, il est perçu en A. O. F. des droits de douane sur les produits étrangers.

#### Majoration de la taxe sur le chiffre d'affaires

AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE. — Le taux normal de la taxe sur le chiffre d'affaires grevant les produits importés dans la Fédération aérienne est d'après une information de la Feuille officielle suisse du commerce du 29 octobre 1956, relevé de 7,75 à 8,30 %.



#### Admission en franchise de droits

CAMEROUN FRANÇAIS. — Certains matériels, machines et mécaniques, peuvent être exonérés, au Cameroun français, sous certaines conditions, du paiement des taxes d'importation et de la taxe sur le chiffre d'affaires; certains produits non compris dans ces rubriques peuvent bénéficier de la franchise de taxes de consommation et de la taxe sur le chiffre d'affaires lorsqu'ils sont importés par des entreprises d'électro-chimie et d'électrometallurgie; ces dispositions nouvelles cesseront, selon une communication parue à la Feuille officielle suisse du commerce du 30 octobre 1956, d'être en vigueur au 31 décembre 1957.

## SUISSE

#### Pourparlers économiques avec la Hongrie

La commission gouvernementale mixte suisse-hongroise s'est réunie à Genève, afin d'examiner diverses questions relatives au trafic entre les deux pays. Il a été convenu de remettre en vigueur pour une année, soit du 1<sup>er</sup> octobre 1956 au 30 septembre 1957, les listes de contingents concernant les échanges de marchandises qui étaient arrivées à échéance le 30 septembre 1956.

#### Commerce extérieur des neuf premiers mois

Le commerce extérieur de la Suisse pendant les neuf premiers mois de l'année reflète la situation économique générale, qui est très favorable.

Par rapport à la période correspondante de 1955, les importations, qui atteignent 5.450,7 millions de francs, marquent une avance de 805,3 millions, et les exportations, dont la valeur a été de 4.413,4 millions, une augmentation de 392,2 millions.

Le déficit de la balance commerciale atteint 1.037,3 millions.

#### Traitement douanier différentiel

Aux termes d'une ordonnance publiée à la Feuille Officielle Suisse du Commerce du 9 octobre 1956, le traitement douanier différentiel est autorisé pour les produits suivants :

1<sup>o</sup> les peaux de chèvres prêtannées, de la position 184 du tarif douanier, sont admises sous position 173, sur preuve de leur emploi au tannage complet et au corroyage.

2<sup>o</sup> l'extrait de levure, brut ou salé, de la position 103 du tarif douanier, est admis sous position 968, sur preuve de son emploi à la fabrication de condiments pour potages et d'autres assaisonnements.

## Le budget de la Confédération pour 1957

Dans sa séance de mardi, le conseil fédéral a approuvé le budget de la Confédération pour 1957. Aussi bien pour les recettes que pour les dépenses, les estimations reposent sur la présomption que la situation économique restera bonne.

Le budget, sans aucune annuité d'amortissement de la dette, se solde par un boni de 350 millions. Ce résultat est dû surtout au montant très élevé auquel les recettes douanières et les impôts ont été budgétés en vertu de la prospérité économique. Ainsi le découvert du bilan se réduira pour la première fois depuis 1944 à moins de sept milliards. La comparaison avec le compte de 1955 et le budget de 1956 se présente comme suit :

	COMPTE 1955	BUDGET 1956 (en millions de Fr.)	BUDGET 1957
Boni	215	348	350

Le budget totalise 2.292 millions de recettes et 1.988 millions de dépenses. Par rapport au compte de 1955, les dépenses sont en augmentation de 39 millions et les recettes de 47 millions.

## Prêt suisse à la B. I. R. D.

A la suite d'un accord conclu entre le Département suisse des finances et des douanes et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Suisse prêtera à cet institut le 1<sup>er</sup> janvier 1957, au taux de 3 %, une somme de 200 millions de francs suisses pour une durée ferme de trois ans. Le remboursement se fera ensuite en six tranches annuelles de valeur égale. La durée moyenne du prêt est de ce fait cinq ans et demi. Les parties pourront toutefois proroger l'échéance de chacune des tranches pour une nouvelle période de six ans.

## Dépenses des ouvriers et employés

Selon une enquête faite récemment par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, les familles d'ouvriers consacrent 32,2 % de leurs dépenses à la nourriture, tandis que ce chiffre n'est que de 25,6 % dans les ménages d'employés. Le loyer absorbe 12,3 % chez les ouvriers et 13,1 % chez les employés, les assurances 11 et 11,7 %, les vêtements 9,2 et 9,8 %, l'instruction et les vacances 7,5 et 9,6 %; tout ce qui se rapporte à la santé absorbe 4,7 % chez les uns et chez les autres, l'éclairage et le chauffage exigent 4,4 et 4,3 %, les aménagements intérieurs 4,1 et 4,8 %, les transports 3,1 et 3,5 %, les impôts et les taxes 3 et 5 %, les denrées alimentaires, boissons et tabacs 3,3 et 2,6 %, etc. En ce qui concerne plus spécialement la nourriture, on constate que les familles ouvrières consacrent 11,8 % au lait frais, tandis que chez les employés, ce chiffre n'est que de 9,7 %. Viennent ensuite le beurre (6,6 et 6,8 %), les saucisses (7,4 et 6,2 %), le porc (5 et 4,7 %), la viande de bœuf (3,4 et 3,7 %), le fromage (4,2 et 4,7 %), etc.

## Le développement des assurances

C'est à juste titre que la Suisse est connue pour le développement de son système d'assurances, auquel contribuent aussi bien les entreprises privées que les pouvoirs publics. En effet, les affaires d'assurance occupent aujourd'hui une place importante dans l'économie suisse. L'assurance revêtant une grande importance sur le plan social également, l'État a, depuis longtemps déjà, pris des mesures pour réglementer cette branche. Il est intéressant de savoir qu'en 1954, le peuple suisse a dépensé près de 3 milliards de francs suisses en primes d'assurances, y compris les cotisations à l'assurance-vieillesse et survivants officielle et à des caisses de pension publiques et privées. Le peuple suisse consacre en moyenne l'équivalent d'un mois et demi de son revenu aux assurances, soit environ deux cents francs par ménage. L'assurance privée contribue pour plus de la moitié à l'encaissement des primes. L'autre moitié revient à des organismes d'État : caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, assurance vieillesse et survivants de la Confédération, caisses d'assurances et de pensions de la Confédération, des cantons et des communes. On voit donc qu'en Suisse le souci social de la sécurité est très vif et que les charges et responsabilités qu'il comporte sont opportunément réparties entre les particuliers et la collectivité.

## Emission de billets de 10 francs

Le 1<sup>er</sup> octobre 1956, la Banque nationale suisse a mis en circulation un billet de 10 francs. La couleur fondamentale de ce billet est le brun. A droite du recto figure le portrait de l'écrivain

Gottfried Keller et, à gauche, en grands caractères, le chiffre de valeur, 10, qui est répété en plus petit dans chaque angle. Au verso, la caractéristique principale est une benoîte de couleur violette. Le chiffre 10 entouré d'une guillemote bicolore, reparait à droite. Le choix des couleurs, leur disposition et le procédé d'impression tendent à assurer la plus grande protection possible contre les imitations.

## Situation de la Banque Nationale Suisse

La situation de la Banque nationale au 6 octobre 1956 se traduit par un chiffre inchangé de l'encaisse-or, qui s'élève à 6,9 milliards de francs. Avec 577 millions de francs, les disponibilités à l'étranger pouvant servir de couverture enregistrent un recul de 12 millions en chiffre rond. Le porte-feuille « Effets sur la Suisse », qui comprend les effets de change et les rescriptions de la Confédération, atteint le montant de 106 millions de francs (+ 5,6 millions). Les avances sur nantissement, qui se situent à 57 millions de francs, enregistrent également une avance de 4 millions de francs environ. Le total des actifs de la banque s'élève à 7,8 milliards de francs.

Au passif, les billets en circulation se chiffrent par 5,3 milliards de francs et les fonds propres par 48 millions. Les billets en circulation sont en recul de 86 millions. En revanche, les différents engagements à vue, qui s'élèvent à 2,2 milliards de francs, marquent une avance de 75 millions de francs.

## Rendement des actions et obligations

Au cours de l'année 1956, le rendement des actions et des obligations cotées en Suisse a évolué d'une façon inhabituelle. C'est ainsi que le rendement des Fonds d'état a sensiblement augmenté, passant de 2,9 à 3,2 %. Le rendement moyen des actions les plus représentatives a au contraire légèrement fléchi et n'atteint guère que 2,6 %. Autrement dit, le rendement des actions est actuellement inférieur à celui des obligations malgré les risques plus grands que comportent ces dernières. Il semblerait que la valeur accrue des actions incite actuellement les épargnants de Suisse à s'intéresser avant tout à ce marché pour se prémunir contre les conséquences des tendances inflationnistes qui se font jour. Grâce à la conjoncture favorable, la valeur des actions augmente plus rapidement que l'argent ne se déprécie, ce qui n'est évidemment pas le cas des obligations.

## Réalisation de l'industrie chimique

Les savants soviétiques avaient réussi, dans le courant de la dernière guerre mondiale, à isoler un nouvel antibiotique qui avait été employé avec succès comme désinfectant extérieur des blessures et comme stimulant de la régénération des tissus. Cet antibiotique appelé Gramicidine n'était pas jusqu'ici accessible à la synthèse. De longs travaux de recherche entrepris par une grande maison de l'industrie chimique suisse ont ouvert la voie à l'exploitation de ce domaine et un résultat pratique important vient d'être enregistré puisque la synthèse de la Gramicidine a pu être réalisée. Cette réussite semble promettre d'intéressantes perspectives thérapeutiques.

## Activité de la Swissair

La Swissair a transporté du 1<sup>er</sup> janvier au 9 octobre 1956 : 630.719 passagers, atteignant, à cette date, le chiffre des passagers transportés pendant la totalité de l'année 1955 et dépassant en dix mois le nombre des passagers transportés au cours de des dix-neuf premières années d'exploitation, soit 627.711 de 1931 à 1949.

D'autre part, la compagnie suisse de navigation aérienne vient de décider de passer à la maison Douglas, à Santa Monica, en Californie, la commande d'un troisième DC-8 à réaction, appareil qui sera livré en 1961. Cette décision a été prise en prévision des développements du transport aérien et de l'accroissement du nombre des passagers, plus spécialement sur l'Atlantique-Nord.

## Construction d'usines électriques

Les usines hydro-électriques actuellement en construction en Suisse et celles que l'on est en train d'agrandir porteront la production nationale d'énergie à 20,6 milliards de kwh d'ici à 1961-1962, ce qui représente une augmentation de 40 % sur l'année 1954-1955. Mais comme il faut s'attendre à ce que la consommation augmente d'environ 50 % pendant ce temps, il faudra continuer à exploiter la « houille blanche » encore plus intensivement.